

IAE DE PARIS

UNIVERSITE PARIS I PANTHEON-SORBONNE

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

DECRET 590 DU 24/04/2002

<p>NOTICE D'INFORMATION 2016/2017</p>
--

MASTERS 2

- Management financier
- Contrôle de gestion et Audit organisationnel
- Marketing et Pratiques Commerciales
- Gestion des Ressources Humaines et RSE
- Management et Administration des Entreprises (MAE-MBA)
- Management des associations
- Etudes et théories des organisations (Recherche)

I. Les textes réglementaires régissant la Validation des Acquis de l'Expérience

Plusieurs textes réglementent aujourd'hui la Validation des Acquis.

Au sein de l'Enseignement Supérieur, les universités sont concernées par trois ensembles de textes :

⇒ **la loi du 1984** et son décret **d'application le "Décret de 85" (Décret n° 85-906 du 23/08/85).**

Ces textes concernent les candidat(e)s qui souhaitent entrer dans une formation alors qu'ils / elles ne disposent pas du diplôme / titre normalement requis.

⇒ **la Loi de Modernisation Sociale** et son décret d'application **d'Avril 2002 (Décret n°2002-590 du 24/04/02) : la "VAE" (Validation des Acquis de l'Expérience).**

Ces textes concernent les candidat(e)s qui souhaitent obtenir certaines parties, voire la totalité d'un diplôme.
Cf. les articles du Code de l'Éducation concernés L. 613-3 et L. 613-4.

⇒ **le Décret relatif à la Validation des Études Supérieures accomplies en France et à l'Étranger (Décret n° 2002-529 du 16/04/02).**

Ce texte concerne tout(e) candidat(e) qui a effectué des études supérieures et qui souhaiterait s'engager dans une démarche d'obtention totale ou partielle d'un diplôme délivré au nom de l'État.
Cf. les articles du Code de l'Éducation concernés L. 613-1, L. 613-3 et L. 613-4.

Pour en savoir plus, se connecter sur les sites :

<http://www.legifrance.gouv.fr>

<http://www.education.gouv.fr>

II. LES ETAPES DE VOTRE DEMARCHE DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

1/ Travaillez sur votre projet de formation et votre souhait de VAE :

- Cherchez les renseignements sur les formations en adéquation avec votre **projet personnel/professionnel**, celles qui vous sont accessibles (profils nécessaires, possibilité de Validation des Acquis, contraintes de mobilité, de disponibilité, contraintes financières, etc.), et déterminez, en fonction de ce projet et de vos acquis, la formation qui fera l'objet de votre procédure.
- Faites-vous conseiller dans cette phase de réflexion décisive en prenant notamment des renseignements auprès des :
 - Fongecif, CCI, CIO (Centre d'Information et d'Orientation), de votre ville ou des universités,
 - Pôles Emploi,
 - Pôles régionaux d'information conseil en VAE (pour la région Ile de France, adresses sur le site www.infovae-idf.com),
 - Et, à l'occasion des réunions d'information à l'IAE de Paris.
- Retirez les **informations détaillées concernant la formation**, les Unités d'Enseignement qui en composent le programme : sur le site web de l'IAE (www.iae-paris.com), ou auprès du secrétariat de la formation concernée :

Masters	Contacts	e-mail
Administration des Entreprises (MAE-MBA)	Barbara FITSCH-MOURAS	respscolarites.iae@univ-paris1.fr 01 44 08 11 63
- Gestion des Ressources Humaines et RSE	Cynthia LECUYER	masterrh.iae@univ-paris1.fr 01 44 08 73 33
- Marketing et Pratique Commerciale	Cynthia LECUYER	mastermpc.iae@univ-paris1.fr 01 44 08 73 33
- Contrôle de gestion et Audit organisationnel	Samia BENATYA	masterca.iae@univ-paris1.fr 01 44 08 73 30
- Management financier	Samia BENATYA	masterfin.iae@univ-paris1.fr 01 44 08 73 30
- Management des Associations	Claire LAIGLE	mastermas.iae@univ-paris1.fr 01 44 08 73 32
- Etudes et théories des organisations (Recherche)	Claire LAIGLE	masteroa.iae@univ-paris1.fr 01 44 08 73 32

- Réappropriiez-vous votre parcours (professionnel, extra-professionnel, de formation initiale/continue, etc.) pour voir où sont vos atouts, vos possibilités de validation d'acquis au regard de cette **formation retenue**.

2/ Adressez par courrier postal à la cellule VAE :

- Le dossier de demande de recevabilité, pour avis préalable du responsable pédagogique de la formation, accompagné :
 - D'un CV détaillé
 - D'un tableau de positionnement professionnel en 3 colonnes reprenant en parallèle, **unité d'enseignement par unité d'enseignement (annexe 1)**, vos acquis **au regard du contenu détaillé du programme** du Master en objet. **Aucun justificatif n'est demandé à ce stade, mais pour être pertinent l'avis du responsable pédagogique nécessite que les conditions d'exercice, durée, niveau de responsabilité etc. soient clairement exposés.**

La confirmation ou non de la recevabilité et l'avis, à titre consultatif, du responsable pédagogique quant aux chances d'aboutissement de la procédure vous seront communiqués en retour, par courrier également.

Votre contact :

Claire LAIGLE
Cellule VAE
IAE de Paris
8 bis, rue de la Croix Jarry
75644 PARIS cedex 13
vae.iae@univ-paris1.fr
Tél : 01 44 08 73 32

3/ Si votre projet obtient la recevabilité :

- Constituez votre dossier de VAE (CV, lettre de motivation, présentation d'expériences),
- Fournissez les **pièces justificatives** demandées : **attestations d'employeurs, lettres de recommandation etc.**,
- Préparez-vous à l'entretien,
- Respectez le **calendrier** de validation d'acquis.

III. REUNION D'INFORMATION

⇒ **1 réunion d'information prévue : 7 février 2017 de 18h30 à 20h dans les locaux de l'IAE de Paris**

IV. LE COUT

⇒ Après le dépôt du dossier de VAE, un contrat de formation sera établi. **Il devra être retourné signé et accompagné de votre règlement : 800 €** par chèque à l'ordre de *l'Agent comptable de l'IAE de Paris.*

⇒ **Frais d'inscription** universitaire pour l'année en cours (à partir du dépôt du dossier et pendant la durée de la procédure vous avez la qualité d'étudiant de l'IAE) : **environ 261 €** (le montant vous sera précisé), par chèque à l'ordre de *l'Agent comptable de l'IAE de Paris,* avec le dossier d'inscription universitaire

Vous devez être à jour de vos règlements et des démarches administratives avant tout entretien avec le Jury de VAE.

A NOTER DANS TOUS LES CAS :

Si, à l'issue de la procédure, vous entrez en formation, vous devrez vous acquitter des frais correspondants, calculés au prorata du nombre d'Unités d'Enseignement suivies ainsi que du montant des droits universitaires chaque année de votre scolarité.

MASTER ADMINISTRATION DES ENTREPRISES (MAE - MBA)

Vous devez déposer votre **dossier de demande de Validation des Acquis de l'Expérience (décret 2002)** au plus tard **fin mai 2017**.

Tout dossier de VAE parvenu hors délais ne sera pas examiné.

Il peut également vous être retourné par la commission pédagogique pour complément d'information avant tout entretien avec le jury.

⇒ **L'entretien avec le jury VAE** aura lieu dans la **1ère quinzaine de juillet** ou la **1ère quinzaine de septembre**.

Dans le cas d'une **validation partielle** des Unités d'Enseignement constituant le diplôme, si vous souhaitez poursuivre la formation à l'IAE pour obtenir les Unités d'Enseignement manquantes et par conséquent le diplôme, l'admission sera acquise sous réserve de votre inscription pédagogique immédiate auprès du secrétariat du MAE.

Tableau récapitulatif des principales dates :

A tout moment, préalablement à l'engagement de la procédure	Demande de recevabilité et Envoi d'une présentation de votre parcours professionnel détaillé et projet professionnel pour avis du responsable pédagogique	Cellule VAE
Fin mai 2017	Date limite de dépôt du dossier VAE	Cellule VAE
Dernière quinzaine de juin ou première quinzaine de septembre 2017	Entretien avec le jury VAE et inscription universitaire	Cellule VAE et Scolarité MAE IAE : 8 bis, rue de la Croix Jarry 75013 Paris

MASTERS 2

- **Contrôle de gestion et Audit organisationnel**
- **Management financier**
- **Gestion des Ressources Humaines et RSE**
- **Marketing et Pratiques Commerciales**
- **Management des Associations**
- **Etudes et théories des organisations** (Recherche)

1. La date limite de dépôt des dossiers de demande de VAE (décret 2002) est arrêtée au :

- o **fin août 2017** pour le master **Etudes et théories des organisations** (Recherche),
- o **fin mai 2017** pour le master **Gestion des Ressources Humaines et RSE**,
- o **Fin septembre/début octobre 2017** pour les **4 autres masters** (cf. détails tableau page suivante).

Tout dossier de VAE parvenu hors délais ne sera pas examiné.

Il peut également vous être retourné par la commission pour complément d'information avant tout entretien avec le jury.

2. Les entretiens avec le jury VAE sont prévus :

- o **fin septembre 2017** pour le master **Etudes et théories des organisations** (Recherche),
- o **fin juin 2017** pour le master **Gestion des Ressources Humaines et RSE**,
- o au **cours des mois d'octobre et novembre 2017** pour les **4 autres masters**.

TABLEAU RECAPITULATIF DES PRINCIPALES DATES

A tout moment, préalablement à l'engagement de la procédure auprès de la Cellule VAE	Demande de recevabilité et envoi des documents pour avis du responsable pédagogique
7 février 2017 de 18h30 à 20h Dans les locaux de l'IAE	Réunion d'information VAE (accès libre, sans inscription préalable)
MASTERS Mars-juin 2017 (Selon la Spécialité)	Réunions d'information des différentes formations (accès libre, sans inscription préalable) Soirée Portes ouvertes de l'IAE 2017 – 21 mars 2017 de 19h à 21h30
Gestions des Ressources Humaines et RSE D'avril à mai 2017 Juin ou septembre 2017	Dépôt du dossier de VAE à la Cellule VAE Entretien avec le jury VAE
Contrôle de gestion Audit organisationnel 1ère session : mai - juin 2017 2ème session : août - octobre 2017 Octobre/novembre 2017	Dépôt du dossier VAE à la Cellule VAE Entretien avec le jury VAE
Management des Associations Septembre 2017 Octobre/novembre 2017	Dépôt du dossier VAE à la Cellule VAE Entretien avec le jury VAE
Management financier 1ère session : mai - juin 2017 2ème session : août - septembre 2017 Octobre/novembre 2017	Dépôt du dossier VAE à la Cellule VAE Entretien avec le jury VAE
Marketing et Pratiques commerciales 1ère session : mai - juin 2017 2ème session : septembre - Octobre 2017 Octobre/novembre 2017	Dépôt du dossier VAE à la Cellule VAE Entretien avec le jury VAE
Etudes et théories des organisations (Recherche) 1ère période de candidature mai - juin 2017 2ème période de candidature juillet - août 2017 Septembre/Octobre 2017	Dépôt du dossier de VAE à la Cellule VAE Entretien avec le jury VAE

Attention !

A l'issue de la procédure et dans le cas d'une validation partielle des Unités d'Enseignement constituant le diplôme, si vous souhaitez poursuivre la formation pour obtenir les Unités d'Enseignement manquantes et par conséquent le diplôme, vous devrez vous inscrire sans attendre auprès du secrétariat du diplôme concerné.

V. REALISATION DU DOSSIER DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

1. ETABLISSEMENT DU TABLEAU DE POSITIONNEMENT PROFESSIONNEL A JOINDRE A LA DEMANDE DE RECEVABILITE

Réalisation d'un tableau d'auto-positionnement :

Cet outil vous apparaîtra comme étant apparemment simple au premier abord, il est néanmoins très exigeant et il vous imposera très vite un investissement conséquent quant à sa réalisation.

Cet outil est avant tout un support de travail, un support de réflexion qui peut vous guider dans votre stratégie de validation d'acquis.

C'est un tableau en trois colonnes (cf. annexe 1) :

Unités d'Enseignement de la formation visée	Domaines de compétences	Occasions où le candidat a pu acquérir / mettre en œuvre ces compétences
---	-------------------------	--

⇒ **La première colonne** doit reprendre la présentation la plus détaillée possible des Unités d'Enseignement constituant le diplôme que vous visez.

En effet, **au delà de la présentation du contenu des enseignements, c'est la présentation des exigences et des spécificités de ce diplôme (mais aussi de la filière auquel il se rattache) qui vous éclairera et alimentera votre réflexion dans la constitution de votre dossier, mais aussi dans votre choix de stratégie de validation d'acquis.**

Ce premier travail devrait vous permettre de voir s'il vous sera plus judicieux de vous engager dans une démarche de Validation des Acquis Professionnels (VAP) au regard du Décret de 85, ou dans une démarche de VAE en vue de l'obtention du diplôme ou des Unités d'Enseignement précisément demandées.

Les deux colonnes suivantes sont plus complexes à remplir. Elles vont nécessiter pour vous un important travail de réappropriation de l'ensemble de votre parcours. Si vous avez pu récemment bénéficier d'un bilan de compétences, ce travail sera grandement facilité puisque vous y aurez recueilli quantité de matériaux (s'il est un gain de temps, le bilan de compétences n'est cependant pas indispensable).

⇒ **La deuxième colonne** va être alimentée par la synthèse de vos compétences : cet ensemble de connaissances, de savoir-faire et de savoir-être que vous aurez su mobiliser lors de vos diverses expériences qu'elles soient professionnelles, extra-professionnelles, personnelles, etc. Elle doit être remplie au regard des Unités d'Enseignement qui constituent la formation visée.

Pour ce qui est de votre parcours professionnel et des postes que vous avez pu occuper, vous pouvez aller puiser dans de nombreux supports d'informations précieux : les référentiels métiers / descriptifs de postes quand ils existent au sein de votre lieu de travail, les fiches du ROME¹, les fiches métiers de l'APEC², ou encore ce qui aura pu ressortir de votre bilan de compétences ou de votre introspection réalisée seul(e) ou guidé(e).

⇒ **La troisième colonne.** Pour alimenter cette colonne, vous allez donc devoir vous (ré)-approprier l'ensemble de votre parcours, tant dans sa chronologie que dans le contenu des occasions au cours desquelles vous aurez pu acquérir ou mettre en œuvre vos compétences. Ce travail, auquel vous allez être confronté(e), est peut-être le plus long et le plus délicat : il ne s'agit pas simplement de vous remémorer votre parcours mais bien de vous le réapproprier pour ensuite l'écrire noir sur blanc, valoriser les acquis accumulés en ces occasions puis ensuite préparer la phase d'accumulation des preuves les plus pertinentes et illustrant vos compétences en lien avec le diplôme (ou les Unités d'Enseignement de ce diplôme) visé.

Ce tableau est avant tout un outil de travail et d'aide au positionnement. Une fois élaboré, il vous permet de mieux vous rendre compte si vos acquis sont suffisants pour vous engager dans une démarche de VAE au regard du décret du 24 avril 2002.

¹ Le ROME est le Répertoire Opérationnel des Métiers et Emplois, développé par l'ANPE et publié par la Documentation Française (1992 et suivantes). Il présente nombres de métiers avec leurs grands domaines de compétences.

² Association Pour l'Emploi des Cadres.

Lorsque ce tableau est tout à votre avantage, il peut être intégré à votre dossier et devient un précieux support de synthèse pour les membres de la commission puis du jury de VAE.

2. LE DOSSIER DE VAE DE L'IAE DE PARIS.

Si votre demande de recevabilité est accordée, la Cellule VAE vous adressera les informations et un manuel pour réaliser votre dossier.

La manière de le remplir vous sera explicitée. **Il vous revient de choisir et développer les expériences les plus pertinentes et révélatrices de vos acquis.**

3. CONSTITUER, PRESENTER ET DEPOSER VOTRE DOSSIER

Votre dossier devra **être impérativement dactylographié dans son intégralité et relié, en y insérant les différents documents et attestations produits.**

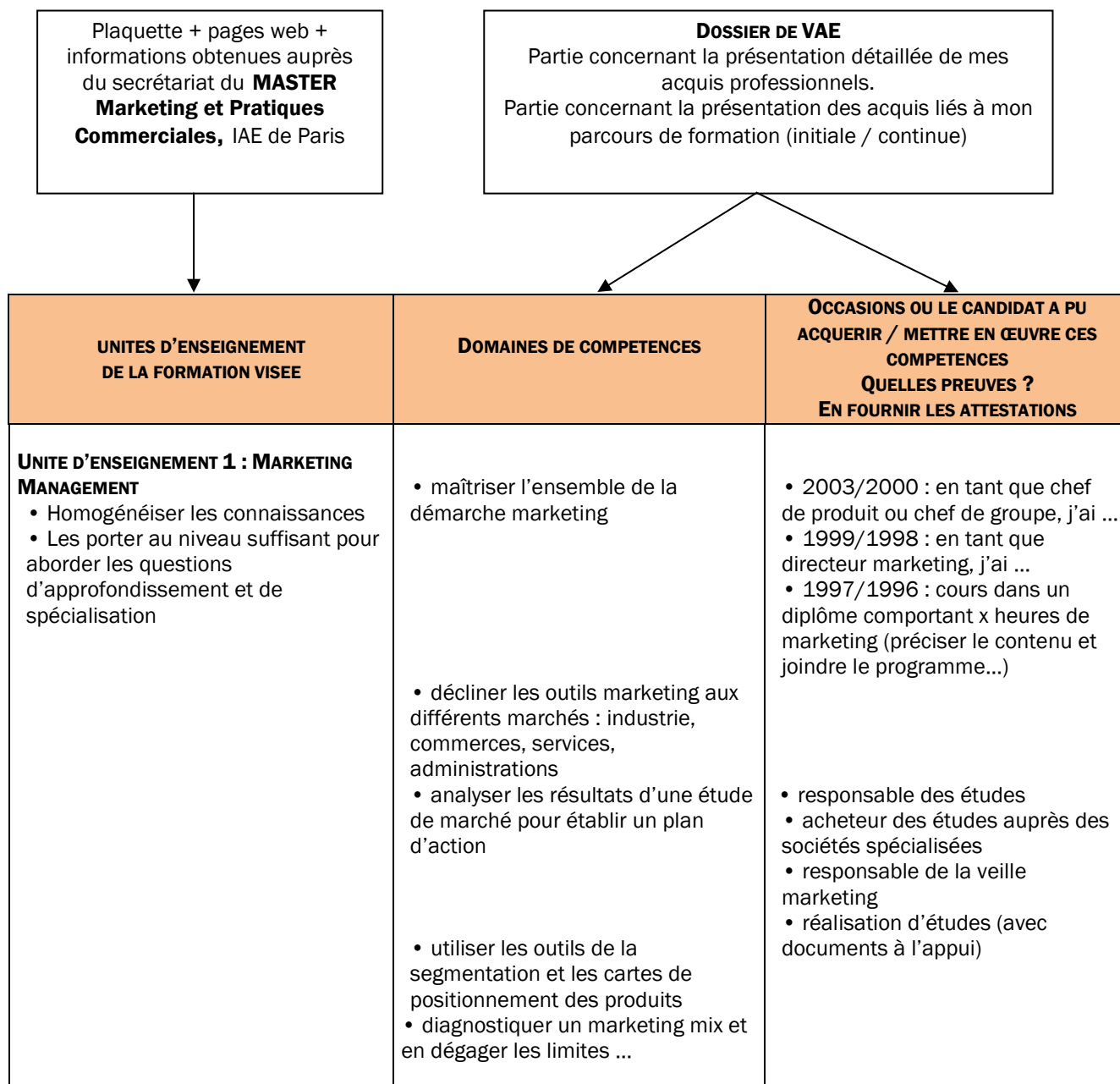
Une fois terminé, votre dossier devra être envoyé ou déposé **en 4 exemplaires auprès de la cellule VAE accompagnés du questionnaire de financement et du dossier d'inscription universitaire complétés.**

Avant tout passage devant le jury de VAE, vous devez avoir retourné un exemplaire du contrat de formation signé et vous être acquitté des frais de la procédure de VAE (800€) et des droits universitaires (environ 261,10€).

Attention :

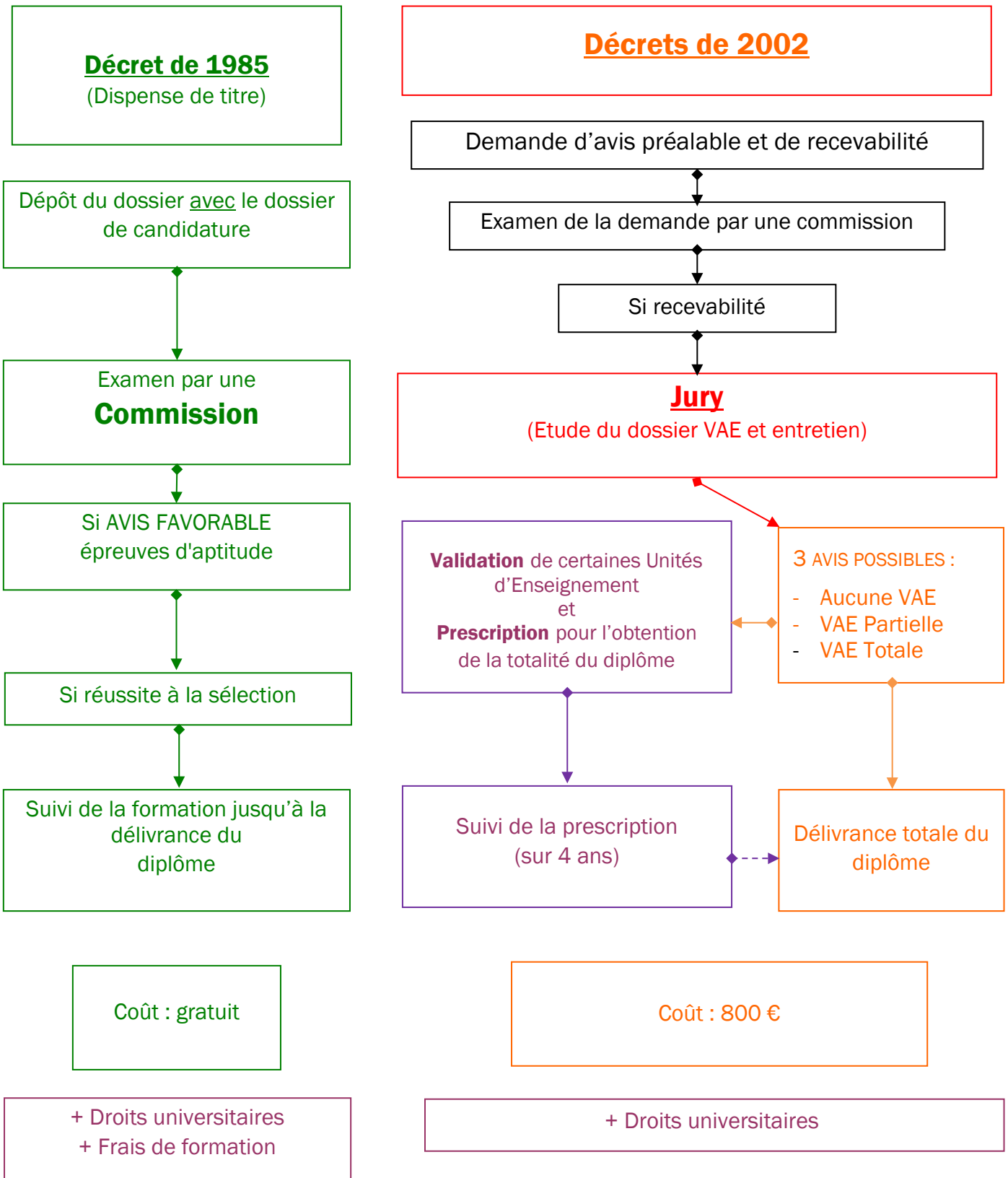
- **Tout dossier de VAE parvenu hors délais ne sera pas examiné,**
- **Il peut également vous être retourné par la commission pédagogique pour complément d'information avant tout entretien avec le jury.**

EXEMPLE CONCRET D'UTILISATION DU TABLEAU DE POSITIONNEMENT DANS LE CADRE DE LA DEMANDE DE DISPENSE D'UNE UNITE D'ENSEIGNEMENT DU MASTER MARKETING ET PRATIQUES COMMERCIALES



RAPPEL : Ce tableau est avant tout un outil de travail et d'aide au positionnement pour le candidat dans sa démarche de VAE. Une fois élaboré, il lui permet de mieux se rendre compte si ses acquis sont suffisants pour s'engager dans cette démarche. Lorsque ce tableau est tout à l'avantage du candidat, il peut être joint à son dossier et il peut devenir un précieux support de synthèse pour les membres de jury/ commission de VAE.

Les 2 sortes de parcours de Validation d'Acquis à l'IAE de Paris



Les personnes s'inscrivant pour suivre une partie de la formation à la suite d'une validation partielle devront s'acquitter des frais de formation calculés au prorata temporis.